Compte rendu de la réunion

du Groupe de Travail «Art et Paix »

Forum des comités

(*par visio-conférence, le12décembre 2020*)

Participants : Claudine Amary, Evelyne Aymard, Arlette Azan-Zielinski, Francis Azan, Nicole Bouexel, Catherine Girardon, Joël Lacire, Suzanne Sorin, Michèle Tripon, Pierrette Burtin Serraille, Babas Babakwanza, …

CR rédigé par : Arlette Azan-Zielinski, Nicole Bouexel, Francis Azan.

A tour de rôle, chaque participant.eexplique les initiatives culturelles menées ces dernières années dans son comité (concerts, fest-noz, expositions, théâtre,salon du livre, ateliers de quartiers, …), sachant qu’en 2020, pour cause de pandémie, pas ou peu d’initiatives ont pu être organisées, et qu’ils sont dans l’attente pour 2021.

Certain.e. sdisent tous les difficultés d’organiser des initiatives d’ampleur, faute de moyens financiers et de militant.e. ssensibilisé.e.s à l’Art et la Paix.

Francis Azan rappelle l’existence d’un outil National qu’est la Galerie l’Art et la Paix et le rôle qu’elle peut jouer pour aider les comités à organiser des initiatives culturelles pacifistes, existence qu’ignoraient plusieurs participant.e.s.

Francis fait donc un point sur la Galerie en indiquant que dès les débuts du Mouvement de la paix en 1948, des artistes dont certains très prestigieux (Picasso, Fernand Léger) ont été engagés pour la paix et ont apporté leur contribution par des dons d'œuvres à la vie du Mouvement de la paix. Ainsi Picasso a fait don au Mouvement de certaines œuvres très emblématiques. Le Mouvement a le droit de les reproduire et de s'en servir pour créer des "produits dérivés" en respectant certaines règles(le dessin de la fameuse Colombe de la paix a été donné au Mouvement qui en a fait son logo).

La Galerie dans sa forme actuelle est une SARL créée en 1962, dirigée par un gérant (aujourd’hui bénévole), dont le capital est détenu par 5 associés à part égales cooptés par le bureau national du Mouvement de la Paix.L’objet de cette SARL est : (Cf. les statuts de la Galerie) « *… le commerce et l’édition d’œuvres d’art originales ainsi que toutes opérations qui s’y rattachent…* »

Donc, dans ce cadre, la Galerie entrepose, gère et vend au profit du Mouvement de la Paix les œuvres d’art données par les artistes.Elle a eu une activité commerciale artistique importante avec l'existence d'une véritable galerie d'exposition dans Paris, puis à Saint-Ouen, ce qui lui a permis d’apporter dans le passé une contribution financière au Mouvement de la Paix.

N’ayant plus son local d’exposition de Saint-Ouen ouvert au public depuis février 2010, elle organise des expositions-ventes itinérantes lors des manifestations nationales (forums des comités, congrès, etc…) ou locales, sur demande des comités.

Francis Azan nous informe que la situation financière, qui avait conduit à ne plus avoir de local d’exposition ni de gérant à plein temps rémunéré, est malgré tout aujourd’hui redressée, ce qui nous permet de relancer nos initiatives culturelles nationales et locales pour peu qu’une petite équipe de bénévoles s’y intéresse.

La discussion reprend sur les projets que l’on pourrait envisager, d’où il ressort les orientations et actions suivantes :

* **Réaffirmer l’importance de l’Art dans la culture de la Paix et la vie en général**
* **Favoriser, encourager et soutenir des productions artistiques** comme par exemple :
  + « *Si le conte m’était conté*», base de travail avec les enfants (méditation, travaux manuels, éducation à l’environnement, …)
  + Faire un travail sur les colombes,
  + Création d’arbres de Paix,
  + Diversifier ses activités dans d'autres domaines que les arts plastiques : partenariat pour des films ou spectacles (pour lequel le Mouvement est maintenant souvent sollicité), musique, etc…

**Comment** :

1. Relancer une information sur la Galerie par un courrier aux comités, en réaffirmant la mise à disposition des œuvres données par les artistes et l’aide que peut apporter la Galerie pour réaliser des expositions locales.
2. Elargir notre champ d’action culturel  et donc:
   * retisser des liens avec les artistes et en établir de nouveaux (et ainsi renouveler le stock des œuvresproposées au public)
   * créer des partenariats avec lesassociations artistiques et lescentres culturels locaux.
3. Faire une collecte de toutes les activités artistiques organiséespar les comités dans leurs initiatives (21 septembre, semaine pour la Paix, forums, marches, etc…).
4. A partirde cette collecte, constituer une base de données et la mettre à disposition des comités pour les aider à organiser leurs initiatives culturelles.
5. Créer un site Web spécifique aux artistes pour la Paix (France et Europe) sur le modèle de celui des canadiensafin d’une part de : donner des informations artistiques, et d’autre partpermettre à des artistes de faire connaitre leur travail pour qu’ils puissent être invités par les comités (théâtre, expo, concert, etc…).
6. Encourager dans les comités la création locale de groupes de musique, chorales pour partager et cultiver la paix en musique.
7. Travailler avec les membres du Mouvement de la Paix qui ont des compétences artistiques (gravure, photographie, musique, couture, …)
8. Etudier la possibilité financière pour l’embauche d'une personne à temps partiel, ou pour des prestations ponctuelles, embauche indispensable au développement de la galerie.
9. Profiter des expressions multiculturelles de chaque territoire pour créer des liens pacifistes internationaux (Bou Sahana, Ziad Medoukh, Ablaye, etc.)